

EVEN INFRAPOLE

En avant les revendications !



COMPTE RENDU DU CHSCT DE CONSULTATION SUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE D'ACCÈS BIOMETRIQUE DU TERMINAL TRANSMANCHE DE PARIS NORD

Le 18 novembre 2009, le CHSCT de Paris Nord est convoqué pour une consultation sur la déploiement du contrôle d'accès biométrique du terminal transmanche de Paris Nord.

Les documents de base à la consultation soulèvent de nombreuses questions.

La première nous paraissant la plus importante étant les limites de compétence du président du CHSCT pourtant appuyé par le DLS (délégué local sureté).

Aucunes des questions soulevées n'obtiennent de réponse fiable et définitive de la part du président.

Cerise sur le gâteau le CHSCT s'aperçoit que le document de base pour cette consultation est erroné.

Le CHSCT décide donc de ne pas participer au vote final et réclame que ce CHSCT de consultation soit reporté afin qu'il puisse se tenir de façon légale.

Le président du CHSCT décide malgré l'opposition des membres à l'unanimité, de considérer que la consultation a eu lieu.

Le CHSCT lui fait savoir que sa détermination à considérer cette consultation tenue, alors que les documents sont faux, constitue un délit d'entrave.

Le CHSCT décide donc d'entamer cette procédure, pour dénoncer cette parodie de consultation de la part de la direction, auprès de l'inspecteur du travail.